



Direction Départementale des Territoires

Moulins, le 12 avril 2012

### COMMUNIQUE DE PRESSE

---

#### Programmes de dotation de droits à paiement unique (D.P.U.) par la réserve départementale 2012 :

Les programmes de dotation de D.P.U. par la réserve départementale sont reconduits en 2012 à l'attention des exploitants qui déclareront des terres sans D.P.U. ou avec des D.P.U. de faible valeur.

Les imprimés de demande sont disponibles sur le site [www.allier.gouv.fr](http://www.allier.gouv.fr) – rubrique agriculture/gestion de l'exploitation

Ils doivent être déposés au plus tard le 15 mai 2012 à la D.D.T. de l'Allier, 51 boulevard Saint-Exupéry B.P.110 03403 YZEURE Cedex.

Pour tout renseignement vous pouvez contacter Delphine Dénier, DDT de l'Allier : 04 70 48 78 84.